

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec District d'Abitibi Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 2 décembre 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette Mme Lucie Bélanger Mme Louise Bégin	Conseiller Conseillère	siège no 1 siège no 2
Mme Denise Jolin	Conseillère Conseillère	siège no 3 siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice générale.

Absent

M. François Cloutier

Conseiller

siège no 4

Présence de deux citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 4 et 18 novembre 2015

4. États financiers octobre 2015

5. Depenses

Correspondances
6.1 Ville de Duparquet annulation de facture feu de ski-doo 904S

Sondage MRC sur le regroupement de service

Atelier touche à tout remerciement 6.3

Planification stratégique 2015-2020 rapport annuel Réseau Villes Villages en santé Conformité du MDDELCC pour le ponceau rang du Détour 6.4

7. <u>Période de questions</u>

Comptabilité & employés Avis de motion fixant le taux de taxe et la tarification pour 2016

Adhésion 2016 au club nautique Lac Abitibi 30\$

Adhésion 2015-2016 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 517.38S 8.3

8.4 Cotisation UMQ 111.53\$

8.5

Adhésion COMBEC 50% avec Roquemaure 186,84\$ Mandater la MRC pour les ventes pour taxes envoyer liste 8.6

8.7 Honoraires professionnels avocats 1 161.60\$

8.8 Rétrocession

8.9 Remerciement Mme Caouette avec don de 50\$

9. Lots

Acceptation du projet notarié d'échange du lot 59A rang 7 avec le chemin Héron Bleu 9.1 9.2

Remboursement 85% à la MRC échange du lot épars 59A rang 07 au montant 1 224\$

Remboursement 85% à la MRC lot 15 rang 8 Duparquet 17 210.80\$ 10.

Chemins 1.01

Acceptation d'une entente de déneigement chemin des Colibris

Demande de compensation suite au refus de subvention chemin privé collectif ch. Aubé 11.

11.1 Commission d'accès à l'information nommer directrice générale

12.

Varia
12.1 Servitude sur le lot 41p rang 7 Hébécourt pour réservoir d'eau pompier

13. Dates prochaines réunion

Séance de travail 7 décembre 19 heure. Séance du BUDGET 2016 16 décembre 19h30.

Séance de travail 6 janvier 2016 19h

Séance du conseil 11 janvier 2016 19h30.

Période de questions

Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE

l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 4 et du 18 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2015-12-326

를 일<mark>2015-12-327</mark>



No de résolution

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE

le procès-verbal du 4 novembre 2015 ainsi que celui du 18 novembre soient acceptés tels que présentés au Conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers octobre 2015

Des revenus de 8 258.23\$ et des dépenses de 47 976.30\$ ont été enregistrés pour octobre 2015 pour un solde au livre au 31 octobre 2015 de 399 845.94\$.

5. Dépenses

2015-12-328

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés : 4 636.05\$
la rémunération des élus : 1 588.52\$
les dépenses faites par paiements préautorisés : 5 467.92\$
les dépenses d'octobre à payer en novembre 7 005.84\$

le tout représentant un total de 18 698.33\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Ville de Duparquet annulation de facture feu de ski-doo 904\$

Information remise au conseil.

6.2 Sondage MRC sur le regroupement de service

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un sondage de la MRC sur le

regroupement des services;

ATTENDU QUE la municipalité aimeraient mettre en commun les services

suivants: l'inspecteur municipal ainsi que le vérificateur

comptable avec la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait mettre en commun les travaux de voirie

ainsi que les pompiers avec le sud de l'Abitibi;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas intéressée à regrouper sa municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-329 IL EST PROPOS

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

resorta a i unanimite des consenieres et conseniers presents,

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisé à

transmettre les résultats du sondage à la MRC soit que la municipalité est intéressée à regrouper les services de voirie, d'inspecteur, de pompiers ainsi que le vérificateur comptable

mais n'est pas intéressée à regrouper la municipalité;

ADOPTÉ.

6.3 Atelier touche à tout remerciement

Lecture de la lettre.



2015-12-330

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

6.4 Planification stratégique 2015-2020 rapport annuel Réseau Villes Villages en santé

Information remise au conseil.

6.5 Conformité du MDDELCC pour le ponceau rang du Détour

Lecture de l'avis de conformité aux membres du conseil.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Avis de motion fixant le taux de taxe et la tarification pour 2016

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme. Louise Bégin que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 16 décembre prochain, le règlement REG2015-03 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'année 2016 sera adopté.

8.2 Adhésion 2016 au club nautique Lac Abitibi

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer son représentant pour le Club

Nautique pour l'année 2016;

elle doit s'acquitter aussi des frais d'adhésion annuelle de 30\$ ATTENDU QU'

pour que la personne désignée soit membre en règle;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et

résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE désigner M. François Cloutier pour représenter la municipalité de

Rapide-Danseur et de payer les frais de 30\$;

ADOPTÉ.

8.3 Adhésion 2015-2016 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 517.38\$

la municipalité doit s'acquitter des frais d'adhésion annuelle de ATTENDU QUE

517.38\$ pour l'année 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, 2015-12-331

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à

l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale, Mme Darquise d'acquitter les

frais d'adhésion annuelle 2016 pour Tourisme Abitibi-

Témiscamingue au coût de 517.38\$;

ADOPTÉ.

8.4 <u>Cotisation UMO 111.53\$</u>

ATTENDU QUE l'on nous invite à adhérer à Union des Municipalités du Québec

au coût de 111.53\$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE ne pas adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour

l'année 2016;

ADOPTÉ.

2015-12-332



No de résolution ou annotation

2015-12-334

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.5 Adhésion COMBEC 50% avec Roquemaure 186.84\$

ATTENDU QUE nous avons reçu notre formulaire d'adhésion à la COMBEQ pour

l'année 2016;

ATTENDU QUE le montant pour être membre est de 373.67\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure devrait nous recharger 50 % du

montant;

EN CONSÉQUENCE, 2015-12-333 IL EST PROPOSÉ DE

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et

résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité défraiera 50 % des frais d'adhésion à la

COMBEQ pour l'inspecteur municipal à la réception de la

facture de la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

8.6 Mandater la MRC pour les ventes pour taxes envoyer liste

ATTENDU QUE selon la loi, la Municipalité doit envoyer ses comptes en

souffrance pour la perception des taxes municipales à la MRC

d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait informé les propriétaires concernés au

cours du mois d'octobre qu'ils avaient jusqu'au 24 novembre 2015 pour acquitter leur solde ou prendre une entente de

00000000000

paiement;

ATTENDU QUE suite à l'envoi de la lettre recommandé, il y a des propriétaires

qui n'ont donné aucune suite à notre lettre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisée à

faire parvenir à la MRC d'Abitibi-Ouest la liste des noms des propriétaires qui n'ont pas encore acquittés leurs taxes pour les années 2014 et 2015 ainsi que les intérêts encourus. La MRC d'Abitibi-Ouest pourra faire le nécessaire pour obtenir le paiement des comptes en souffrance, jusqu'à la vente pour taxes

s'il y a lieu;

Adopté.

8.7 Honoraires professionnels avocats 1 161.60\$

ATTENDU QUE Cain Lamarre Casgrain Wells nous a fait parvenir une facture au

montant de 1 161.60\$

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-335 | IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mmc Lucie Bélanger, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à

payer Cain, Lamarre, Casgrain Wells pour un montant de

1 161.60\$;

ADOPTÉ.

3742



No de résolution ou annotation

2015-12-336

2015-12-337

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.8 Rétrocession

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont décidé de cesser les

procédures de rétrocession;

ATTENDU QUE certains travaux ont été effectués à la propriété;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Lucie Bélanger, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisée à

aviser la firme d'avocats de cesser la procédure de rétrocession;

ADOPTÉ.

8.9 Remerciement Mme Caouette avec don de 50\$

ATTENDU QUE Mme Caouette a préparé le souper de l'Action de Grâce offert

par la municipalité;

ATTENDU QUE Mme Caouette n'a rien chargé pour son temps qu'elle a si

généreusement offert;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Louise Bégin, et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un don de 50 \$ sera offert à Mme Caouette;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Acceptation du projet notarié d'échange du lot 59A rang 07 canton Hébécourt avec le chemin Héron Bleu

le projet du contrat d'échange du lot 59A rang 7 canton ATTENDU QUE

Hébécourt avec le chemin Héron Bleu remit par le notaire Me Roger Vachon, a été présenté aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à

l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil accepte le projet d'échange entre le lot 59A rang 07

canton Hébécourt avec le chemin Héron Bleu et que la directrice générale, Mme Darquise Bélanger ainsi que le maire, M. Alain Gagnon soient autorisés à signer l'acte de vente notarié lorsque

Me Roger Vachon aura apporté les modifications au contrat ;

ADOPTÉ.

9.2 Remboursement 85% à la MRC échange du lot épars 59A rang 07 au <u>montant 1 224\$</u>

ATTENDU QUE nous avons fait une échange d'une valeur de 1 440\$ pour le lot

59A, rg 08 canton Hébécourt;

la municipalité doit verser 85% du montant de la vente du lot à la ATTENDU QUE

MRC d'Abitibi-Ouest ;



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à

l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE

la directrice générale soit autorisée à verser à la MRC d'Abitibi-

Ouest 85% du montant de la vente, soit 1 224\$;

ADOPTÉ.

9.3 Remboursement 85% à la MRC lot 15 rang 8 Duparquet 17 210.80\$

ATTENDU QUE nous avons reçu le paiement de 20 248\$ du notaire pour la vente

du lot 15, rang 08, canton Duparquet;

ATTENDU QUE la municipalité doit verser 85% du montant de la vente du lot à la

MRC d'Abitibi-Ouest;

2015-12-340 EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à

l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE la directrice générale soit autorisée à verser à la MRC d'Abitibi-

Ouest 85% du montant de la vente, soit 17 210.80\$;

ADOPTÉ.

10. Chemins

10.1 Acceptation d'une entente de déneigement chemin des Colibris

ATTENDU QUE les propriétaires demeurant sur le chemin des Colilbris ont

demandé l'accord de la municipalité pour que l'enlèvement de la neige soit facturé par la municipalité à chacun des résidents sur leur compte de taxes;

ATTENDU QUE l'entrepreneur leur a présenté une soumission de 1 379.70\$ par

année pour une durée de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, 2015-12-341 IL EST PROPOSÉ na

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et

résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité facture les citoyens demeurant sur le chemin des

Colibris pour l'hiver 2015-2016 lorsque l'entrepreneur nous

fournira une facture au printemps 2016 et printemps 2017;

ADOPTÉ.

10.2 <u>Demande de compensastion suite au refus de subvention chemin privé</u> collectif ch. Aubé

ATTENDU QUE suite au refus d'octroyer une aide pour le chemin privé collectif

Aubé portant la résolution 2015-11-320;

ATTENDU QU' une nouvelle demande a été présentée, demandant une aide

financière même autre que le 60/40 pour l'aide aux chemins privés collectifs puisque la première demande ne répondait pas

aux critères :

ATTENDU QUE les demandeurs sont des payeurs de taxes à Rapide-Danseur

même si le chemin visé ne fait pas partie de la municipalité;

2015-12-342 | EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;



2015-12-343

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QU'

un montant substantiel soit octroyé aux 2 propriétaires visés, soit d'enlever \$200 sur leur prochain compte de taxe respectif;

ADOPTÉ.

11. Divers

11.1 Commission d'accès à l'information, nommer la directrice générale

ATTENDU QU'

une personne doit être nommée pour la commission d'accès à

l'information;

ATTENDU QUE

la directrice générale est la responsable du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et

résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE

la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit nommée

pour la commission d'accès à l'information;

ADOPTÉ.

12. Varia

12.1 Servitude lot 41-P rang 07 Hébécourt

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'avoir une réserve d'eau pour les

pompiers en cas d'incendie l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas d'espace conforme pour installer

un réservoir incendie;

nous avons obtenu l'autorisation du propriétaire du lot 41P rang ATTENDU QUE

7 Hébécourt, d'installer le réservoir incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité fera les démarches pour obtenir une servitude de

60' x 60';

2015-12-344 EN CONSÉQUENCE,

> IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à

l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QU' un droit de servitude notarié soit fait par la firme de notaire

autorisant la municipalité à utiliser une parcelle de terrain sur le lot 41 P rang 07 Hébécourt afin d'y installer un réservoir

incendie, d'y faire un stationnement pour véhicule de pompier ;

ADOPTÉ.

13. Dates prochaines réunion

Séance de travail

7 décembre 19 h

Séance du BUDGET 2016

16 décembre 19 h 30 6 janvier 19 h

Séance de travail Séance du conseil

11 janvier 2015 19h30

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 h 13.

Accepté à l'unanimité.

Darquise Bélanger directrice générale

3745

38 Municipales No 5614-A-MST-0 (FLA 780)